

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe CFTC

Cet avis rappelle le caractère universel du phénomène des violences faites aux femmes, leurs formes et leurs conséquences. Il rappelle aussi la diversité historique, culturelle et institutionnelle des territoires ultramarins.

Ces violences s'inscrivent dans un continuum de relations inégalitaires entre filles et garçons, nées d'un rapport social de domination. Mais il met surtout en lumière que le 5^e Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes n'a encore que trop peu d'impact positif sur ces territoires.

Dans l'avis, les freins explicatifs et aggravants sont bien identifiés : la précarité sociale, les statuts sociaux des femmes, l'insularité et l'éloignement, les stéréotypes sexistes et sexuels et les difficultés de prise en charge des victimes en particulier liées à l'insuffisance de la formation des professionnels.

L'avis décrypte la stratégie de l'agresseur, les graves conséquences sur la santé des femmes, sur l'emploi et aussi l'impact des violences sur les enfants.

Si les données chiffrées sont connues et vérifiables en métropole, ils.elles sont beaucoup plus aléatoires dans les territoires ultramarins et le groupe de la CFTC appuie fortement toutes les recommandations obligeant à fournir des données statistiques afin de mieux ajuster les politiques publiques en matière de soins, d'éducation et de prévention. 3,6 milliards d'euros annuels, c'est le coût exorbitant pour notre pays des violences au sein du couple. Et ce coût ne comprend même pas la prévention ! Le groupe CFTC est d'accord avec toutes les recommandations sur la prévention de cet avis.

Les stéréotypes sexistes induisent une vision inégalitaire des relations femmes/hommes, ils prennent des traits particuliers dans les Outre-mer en lien avec les cultures, les traditions et les histoires locales.

Dans cet avis, nous retrouvons plusieurs recommandations permettant un travail de déconstruction de ces stéréotypes sexistes. Ce travail doit être entrepris à tous les niveaux de la société et en particulier à l'école. Et la CFTC ne peut que souscrire à ces recommandations.

Comme il est demandé dans cet avis, l'État, les collectivités locales, les associations, les délégations aux droits des femmes, les chargés de missions départementales doivent être renforcés. Les budgets alloués sont insuffisants.

Il est quasi impossible d'insérer dans l'emploi une femme victime de violence ou de lui obtenir un logement social pérenne.

Le groupe CFTC soutient toutes les recommandations permettant d'orienter les victimes et de les mettre à l'abri. Terminons par une partie de citation de Kofi Annan, publiée dans cet avis : « Tant que des actes violents continueront à être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour l'égalité, le développement et la paix ».

Le groupe CFTC remercie la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la délégation à l'Outre-mer, les rapporteurs qui à travers cet avis ont sorti de l'ombre toutes ces femmes victimes de violences. La CFTC a voté cet avis.